Scalbert, et les gendres du défunt, MM. Charles Delloye et Célestin Cordonnier.

Suivant la volonté du défunt, sur le cercueil pas une couronne, pas une fleur.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Charles Verley, Féron-Vrau, manufacturier, Maurice Bernard, négociant, et Rigorstanrals. Dans l'assistance nous avons remarqué M. Barrois, député.

Au cimetière, un discours a été prononcé par M. Gustave Dupuy, un des plus anciens employés de la banque Scalbert.

M. Dupuis a retracé les qualités de cœur du défunt.

« Après une longue vie de travail, d'honneur, de loyauté, de charité, à 44 ans, votre belle âme s'est envolée vers Dieu pour recevoir la récompense céleste.

» Puissent nos regrets et ceux des nombreuses personnes qui ont tenu à vous accompagner à votre dernière demeure apporter quelques consolations à la douleur de vos chers enfants et petits-enfants. Cher et regretté patron, adieu. »

A L'ÉCOLE DE COMMERCE DE LILLE. — Une manifestation des élèves. — — M. le directeur de l'Ecole de Commerce a adressé la communication suivante aux journaux :

« Plusieurs journaux ayant publié une lettre adressée à M. Paul Déroulède, par M. Flahault, major de 1re année de l'Ecole de Commerce de Lille, le conseil d'ordre de l'Ecole s'est réuni au complet, le 26 décembre, à deux heures, et a prononcé à l'unanimité l'exclusion de cet élève. »

Cette dérision, assez rapidement connue en ville, a provoqué une manifestation d'un certain nombre d'élèves de l'école de Commerce qui ont parcouru les rues de Lille en chantant sur l'air connu : « C'est Flahault qu'il nous faut! »

Loin de nous la pensée de vouloir provoquer à l'indiscipline, mais tout le monde sera d'avis que la punition infligée est hors de proportion avec la faute que l'on peut reprocher à M. Flahault.

Lors de l'affaire Dreyfus, des membres du personnel enseignant n'ont pas craint de s'élever dans les termes les plus violents, contre un jugement régulier rendu par un conseil de guerre, et aucune peine ne les a frappés.

Il y avait lieu à quelque indulgence, envers un jeune homme, presqu'un enfant, qui a cédé à l'entraînement de son âge et dont on a ainsi brisé la carrière.

Faculté de médecine de Lille. — Voici les noms des étudiants qui, pendant le mois de décembre, ont subi avec succès des examens devant la Faculté de médecine de Lille. — Médecine : Deuxième examen de doctorat, (nouveau régime) : MM. Pétillon, Leroy, Felhoen, Chevallier, Vouters, Couvreur, Bouchez. Deuxième partie du deuxième examen de doctorat, (ancien régime), M. Codron.

1re partie du 3e examen du doctorat : MM. Bouvier, Marin, Joron, Marlie. — 2e partie du 3e examen de doctorat : MM. Berlin, Goda. — 1re partie du 5e examen de doctorat : MM. Tondeur, Carette, Boclidieu, Arnal, Montaigne.

2e partie du 5e examen du doctorat : MM. Dorion, Carette, Tondeur, Montaigne et Arnal.

Thèse de doctorat. — MM. Brongniart, Bougrand, Lamotte, Delionne, Gérintchelf, Poulain et Martin. — 2e examen d'officiat : M. Thobois.

Pharmacie, 1re classe, 1re partie du 3e examen, M. Blary; 2e partie du 3e examen, M. Blary, Pharmacie de 2e classe, 2e examen probatoire, M. Lamy, Herboriste, 1re classe, M. Flamme.

Nécrologie. — M. Dubois Le Gentil, président du groupe libéral de la Ligue pour le repos du dimanche, est mort lundi matin, à l'âge de 68 ans.

Un employé des postes grièvement brûlé. — Un employé de l'Hôtel des Postes, M. René Bayaert, âgé de 34 ans, a été brûlé grièvement aux mains, lundi soir, vers onze heures, par de la cire en fusion. Son état est grave.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VASSEUR-PAILLARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame veuve **Vasseur**, née **Julie Paillard**, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1899, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 27 décembre, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Inhumation aura lieu au cimetière de Condé-sur-Escaut. L'assemblée à la chapelle St-Roch, à 2 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille Camille TILLEF-SEYNAVE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Pélagie-Charlotte Seynave**, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1899, dans sa 54e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. Les Vigiles, seront chantées le mercredi 27, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 156, à 9 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille BAYS-DELCROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean-Baptiste Bays**, époux de Dame **Annette Delcroix**, décédé à Wattrelos, le 25 décembre 1899, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Maclou, à Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau, à 9 h. 1/4. L'Obit du Mois sera célébré le lundi 5 février, à 9 h. 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille VIENNE-DESOUTER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Emmanuel-Henri-Adolphe Vienne**, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1899, à l'âge de 40 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le mercredi 27 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 66.

Les amis et connaissances de la famille CHARLES-MORIET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Albert Charles**, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1899, dans sa 22e année, administré des Sacrements de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 28 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Quentin, 43.

Un Obit Solennel du Mois de 1re classe sera célébré en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le jeudi 28 décembre 1899, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Laure-Augustine-Marie Montagne**, décédée à Tourcoing, le 27 novembre 1899, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54575

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 26 décembre 1899.* — Présidence de M. Martin, vice-président. — Affaires diverses. — Henri Schaltemain, 23 ans, chaudronnier à Roubaix, rue de Flandre, cour Decrin, fraude de 42 kilogs d'allumettes, valeur 216 francs, à Wattrelos, à la Double-Planche, le 21 décembre, vers minuit et demi, huit jours de prison et 500 francs d'amende. — Alfred Sallengro, 23 ans, employé de bureau à Lille, rue des Bouchers, fraude de 11 kilogs de café, à Wattrelos, pâture Dufannoy, le 20 décembre, à six heures du soir, vingt-quatre jours et 500 francs. — Justin Lallemand, 19 ans, manœuvre de maçon, fraude, trois jours avec sursis et 500 francs. — Emile Decante, 30 ans, journalier, infraction à un arrêté d'expulsion, six mois de prison. — Jean Vandenbrande, expulsion, trois mois. — Hermance Quêtles, mendicité, vingt-quatre heures. — Même condamnation, également pour mendicité, à Pierre Maquenghem.

GRAND-THEATRE (HIPPODROME)
Dur. à 7 h. 1/2 **Dimanche 31 décembre** Rid. à 8 h.
Représentation de l'immense succès
CYRANO DE BERGERAC
Pièce héroïque en cinq actes, à grand spectacle, de M. E. Rostand.
Prix des places ordinaires. — Location pour toutes les places s'adresser chez M. Jubé-Hortogh, rue de la Gare.

Par ces temps-ci, il est très utile, dès que l'on tousse, de s'appliquer un **Thermogène** sur la poitrine. 60498

NORD

Solesmes. — *Nécrologie.* — M. Victor Donay, maire de la ville de Solesmes, vient de mourir lundi matin, à onze heures, presque subitement, des suites d'une congestion pulmonaire.

Les funérailles de M. Victor Donay, qui emporte les regrets de toute la population de Solesmes, auront lieu jeudi prochain, à onze heures, en l'église de Solesmes.

La chasse. — Sur l'avis du Conseil général, la clôture de la chasse à la perdrix a été fixée au 7 janvier dans le département du Nord. La clôture de la chasse au lièvre est fixée à la même date.

Valenciennes. — *Les détournements du Mont-de-Piété.* — Paul Podevin, ex-préposé aux dégagements du Mont-de-Piété de Valenciennes, envoyé devant la Cour d'assises du Nord sous la prévention de détournements, a quitté la maison d'arrêt de Valenciennes samedi et a été transféré à Douai.

Anzoulin. — *Un grave accident.* — Un charretier de Sainghin-en-Weppes est tombé en bas de sa voiture. Il a eu les deux mains écrasées par les roues. Son état est grave.

PAS-DE-CALAIS

Le salaire des délégués mineurs. — M. Baudin, ministre des travaux publics, sur la proposition de M. Basly, vient de décider de porter le prix de la journée des délégués mineurs du Nord et du Pas-de-Calais à sept francs.

BELGIQUE

Un vol audacieux dans une banque

A MENIN

Un coffre-fort fracturé. — 22,000 francs en valeurs et argent dérobés. — Descente du Parquet. — Perquisitions à Menin et Halluin. — Trois arrestations.

Depuis quelque temps, une bande de malfaiteurs, qui paraît devoir être bien organisée, opère à Menin et dans la région ; nous avons eu plusieurs fois à relater leurs exploits, mais jamais l'audace avec laquelle ils opèrent ordinairement ne s'est révélée aussi grande. Elle dénote cette fois une expérience qu'on ne peut rencontrer que chez des gens habitués à de tels méfaits. Le vol dont nous allons donner les détails les plus circonstanciés a été commis, l'avant-dernière nuit, dans l'importante banque Vandermeersch, dont les bureaux sont situés 9, Grande-Place, à Menin.

Avant le vol

Avant de mettre à exécution le projet, dont ils avaient sans doute échafaudé le plan depuis longtemps, les cambrioleurs avaient à prendre des mesures; ils n'y ont pas manqué comme on le verra ci après. Le dépôt des tramways de Menin à Mouscron est situé près du bassin de la Lys. C'est là que les malfaiteurs se sont procuré les engins qui devaient servir à la perpétration de leur crime. Après avoir enlevé le volet d'une fenêtre, brisé la croisée, ils se sont emparé d'un cric d'une force de 12,000 kilogs, d'une bille (pièce de bois sur laquelle on fait reposer les rails) et d'un burin ; ils ont également fait main basse sur un drap de lit et une couverture.

Après ce premier exploit, les voleurs se sont rendus quai de la Lys, près de la ferme Dewyn, où se trouve amarrée une barquette qu'ils montèrent ; ils remontèrent le courant de la rivière sur une distance d'environ 300 mètres et arrivèrent ainsi à une petite porte qui fait communiquer le jardin de M. Vandermeersch avec la Lys.

Chez M. Vandermeersch

La petite porte fut bien vite fracturée et cette besogne fut aisée aux malfaiteurs: ensuite, et afin de se ménager une sortie facile en cas de surprise, ils desellèrent la grille qui enclot le jardin. Après avoir traversé ce dernier, ils arrivèrent à une buanderie dont la porte n'était pas fermée à clef. Cette buanderie n'est séparée des bureaux que par un mur d'une épaisseur d'environ 25 centimètres; les cambrioleurs ne reculèrent pas devant cet obstacle qui, pour eux, devait être bien léger; en effet, au moyen de la pince qu'ils avaient dérobée au dépôt des tramways, ils pratiquèrent dans le mur, à environ 70 centimètres du sol, un trou d'un diamètre de 80 centimètres, qui leur donna accès dans le bureau.

Là deux pupitres furent ouverts au moyen de poussées; un révolver de petit calibre les tenta ; ce fut tout ce qu'ils purent trouver. Cependant, dans la même pièce, se trouvait un coffre-fort, de très grand volume et pesant plus de 800 kil. ; *il devait être, on le conçoit, l'objet de leurs plus grands efforts*, en effet c'est là que les voleurs ont montré toute leur science, leur savoir faire. Au moyen du cric qu'ils avaient apporté, ainsi que les autres objets précédemment dérobés d'ailleurs, ils renversèrent le coffre-fort avec d'infinies précautions, sur son côté droit : afin d'amortir la chute et aussi peut-être pour ne pas se blesser, ils disposèrent à l'endroit qu'il devait occuper un gros registre pris dans les casiers du bureau.

Puis ayant au moyen de la bille de bois et d'autres registres établi un arc-boutant entre le mur et le coffre-fort, ils disposèrent leur cric qu'ils firent manœuvrer. De cette façon, ou la muraille devait céder, ou la porte du coffre-fort se fracturer sous l'impulsion de l'énorme poussée. Cette dernière chance était réservée aux cambrioleurs. La porte, dont l'épaisseur est d'environ 0,08 centimètres se tordit et laissa se répandre sur le sol le contenu du coffre-fort qui se composait de 7,000 francs en pièces de cinq francs ; 5,000 francs en or, 2,700 en monnaie de billon, 50 lots de la Ville de Bruxelles, 25 de la Ville d'Anvers, 4 de la Ville de Verviers, le tout d'une valeur d'environ 22,000 francs sur laquelle les voleurs ont naturellement fait main basse.

Cette besogne leur avait demandé une grande somme de travail et d'énergie et on pense qu'il ne leur a pas fallu moins de trois heures pour accomplir leur acte. Les malfaiteurs se *retirèrent ensuite par le même chemin en emportant leur* butin ; vraisemblablement, le drap et la couverture dérobée au bassin de la Lys ont servi à cette opération, dans le parcours du bureau à la barquette. Les habitants de la maison n'ont entendu aucun bruit et ce ne fut que le matin, vers six heures, que l'on s'aperçut du vol commis.

Descente du parquet — Les perquisitions

Le commissaire de police de Menin, M. Van den Boosche, informé du fait par M. Vandermeersch, téléphona aussitôt les constatations faites au parquet de Courtrai. Celui-ci, représenté par M. Wouters, procureur du roi, Pringiers, juge d'instruction, accompagné de son greffier, arriva vers 3 heures. Plusieurs perquisitions furent opérées en ville et un certain nombre de personnes interrogées. A la suite de ces interrogatoires, un ouvrier de la compagnie des tramways du nom de J.-B. Flamel, a été arrêté sous l'inculpation de complicité dans le vol. Les perquisitions ont été pratiquées au quartier des Baraques ; mais elles n'ont donné aucun résultat.

Perquisitions à Halluin

En vertu d'une commission rogatoire, M. Toutain, commissaire de police, accompagné de M. Van den Boosche, commissaire de police, et de M. Van Sevenant, commissaire adjoint de Menin, délégués du parquet de Courtrai, a opéré deux perquisitions, la première dans la rue du Château et qui a amené l'arrestation du tenancier d'un estaminet, la seconde dans la rue d'Austerlitz. Malgré le silence observé et les précautions prises afin de ne pas entraver l'action de la justice, nous croyons savoir qu'ici encore aucun résultat n'a été obtenu.

Cependant sur les cinq arrestations opérées et qui se rapportent certainement au vol de Menin, deux ont été maintenues. On a de sérieuses raisons de croire que la justice se trouve sur une bonne piste; c'est à la suite de conversations tenues par les personnes arrêtées que ces opérations judiciaires ont eu lieu.

Un autre vol important, rue de Lille

Les mêmes malfaiteurs ont opéré quelques instants auparavant dans une maison de la rue de Lille, chez Mme veuve Berthe.

Ici les malfaiteurs se sont introduits après avoir escaladé une muraille dans la cour et de là dans le bureau de M. Charles Denys, agent en douane, et après avoir fracturé un bureau ils s'emparèrent d'une somme de neuf cents francs en monnaie et billets de banque. Ils ont pratiqué de la même façon qu'à la banque Vandermeersch — en opérant des pesées au moyen d'une pince qui a été retrouvée et qui s'adapte très bien aux empreintes laissées par l'instrument chez Mme Berthe comme chez M. Vandermeersch.

Nouvelles électorales. — Les démocrates daensistes annoncent leur intention formelle d'entrer en lutte à Termonde. Leurs candidats ne sont pas encore désignés. En revanche il se confirme que M. l'abbé Daens se présentera à Bruxelles. Les libéraux auront M. Verlongen comme candidat à Termonde.

MM. Vandervelde, Denis et Bertrand seraient candidats à Bruxelles. Il n'est pas certain que M. Furnémont se représentera à Charleroi. La liste de l'Union catholique à Charleroi sera composée de MM. le baron Drion et Levie. M. Anscele sera candidat à Gand.

Bruxelles. — *Une vaste escroquerie.* — Le parquet de Bruxelles recherche un escroc, nommé Allens, très connu dans le commerce bruxellois, qui vient de disparaître après avoir commis des escroqueries dont le montant, au bout de six mois, atteint 180,000 francs. Allens avait capté la confiance de fournisseurs espagnols, allemands et français et se faisait expédier par eux toutes sortes de marchandises qu'il *vendait à son profit, mais se gardait bien de payer.*

Gosselies. — *Mort d'une centenaire.* — La centenaire de Gosselies, Marie Vanderavoot, est morte dimanche. Elle était née à Waugenies le 28 mai et était donc âgée de cent et un ans et demie.

Mouscron. — *Réunion du Conseil communal.* — Il y aura séance du Conseil communal, à l'Hôtel-de-Ville de Mouscron, vendredi prochain 29 décembre, à six heures du soir. Ordre du jour : 1. Installation de M. Dufort, conseiller communal. 2. Procès-verbal d'adjudication des échoppes. Approbation. 3. Procès-verbal de l'adjudication de l'éclairage des hameaux. Approbation. 4. Procès-verbal de l'adjudication des fournitures à l'hospice. Approbation. 5. Assurance de l'abattoir. 6. Suppression des taxes d'expertise des viandes perçues actuellement. 7. Aubette au beurre. 8. Réadoption de l'école de Risquons-Tout. 9. Réadoption de l'école des Frères Maristes. 10. Présentation de candidats à la place de garde-champêtre. 11. Nomination éventuelle d'un agent de police. 12. Nomination d'un membre du Bureau de bienfaisance en remplacement de M. Deruyter. 13. Nomination d'un membre des Hospices civils en remplacement de M. Labarre.

— *Arrestation d'un mercier recéleur. — Descente du Parquet.* — Nos lecteurs se souviennent encore d'un vol d'étoffes commis dans la nuit du 14 au 15 courant, au préjudice de M. Soens, boutiquier au Mont-à-Leux. Voici qu'une partie des marchandises, représentant une valeur de 300 fr. vient d'être découverte chez un mercier du Risquons-Tout, M. Hector Brat. Cet homme qui est marié et père de six enfants, a été arrêté par M. Stryptein, commissaire de police de Mouscron, comme recéleur de marchandises volées. Il a été écroué à la prison de Courtrai.

Mardi, à 3 heures et demie de l'après-midi, le parquet de Courtrai, représenté par MM. Wouters, procureur du roi ; Pringiers, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Bouttens, est descendu au Risquons-Tout, où une perquisition a été faite dans le magasin d'Hector Brat. Quantité de marchandises, paraissant provenir de différents vols commis à Mouscron, ont été saisies et transportées au commissariat de police. Les magistrats sont repartis à Courtrai par le train de 5 heures 50.

Herseaux. — *Réunion du conseil communal.* — Mardi soir à cinq heures, le conseil communal s'est réuni dans la salle des délibérations, à la maison commune sous la présidence de M. Rauwel, premier échevin remplissant les fonctions de bourgmestre. Au cours de cette séance qui était privée, différentes questions ont été discutées : Notamment celles du bureau de bienfaisance et le projet de construction d'une route allant de la station à la ferme de la Malcense.

A la suite de la réunion qui a pris fin vers sept heures, il a été procédé à l'adjudication du pain nécessaire à l'alimentation du Bureau de bienfaisance pendant l'année 1900. M. Etienne Doutreluingne, boulanger à la Place, a été déclaré adjudicataire moyennant un prix consenti de 15 cent. 1/2 au kilo.

Marché de Courtrai du mardi 26 décembre 1899 :

Grains. — Froment blanc, de 17,00 à 00,00 les 100 kilogs ; froment roux, 00,00 à 00,00 ; seigle, 12,00 à 00,00 ; avoine, 17,00 à 00,00 ; féveroles, 18,00 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes de terre jaunes, de 5,00 à 0,00 les 100 kilogs ; pommes de terre rouges, 4,50 à 0,00 ; beurre, de 1,68 à 1,70 le 1/2 kilog ; œufs, de 4,42 à 4,53 les 25.

Bétail. — Nombre de bêtes exposées en vente : Vaches 145, génisses 112, taureaux 44, bœufs 11, porcs 19. — Bêtes vendues : Vaches 000, génisses 000, taureaux 000, bœufs 000, porcs, 14.

La viande de bœuf se vend de 0,00 à 0,00 le kilo.

Huiles, graines et tourteaux. — Huile de colza, 52,00 à 52,50 les 100 kilogs ; huile de lin, de 49,00 à 49,50 ; graine de colza indigène et étrangère, de 23,50 à 26,50 ; graine de lin, de 25,50 à 28,75 ; tourteaux de colza, de 12,00 à 00,00 ; tourteaux de lin, de 18,50 à 20,50 ; tourteaux de chanvre, de 00,00 à 00,00 ; nitrate de soude, 18,80 à 00,00 ; sulfate d'ammoniaque, de 29,00 à 00,00 ; chicorées, 14,50 à 00,00 ; cosettes, 15,00 à 00,00.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR

Suite de l'audience du mardi 26 décembre

LE RÉQUISITOIRE

Paris, 26 décembre. — Le procureur général reprend la parole. Il montre comment l'alliance se cimenta entre les ligues et quel fut le caractère de cette alliance. Il examine la période de 1897 à 1899 qui précéda l'agitation dans la rue. Il constate que tous les articles et tous les discours des ennemis de la République tendaient à créer cette agitation.

M. Bernard arrive à la période des manifestations dans la rue. Il passe en revue toutes les manifestations dont il constate l'analogie avec celles que produisit le boulangisme. Il souligne la lettre de M. de Bournont à M. Buffet en septembre 1898, dans laquelle M. de Bournont disait que le ministre de la guerre était à la disposition des royalistes moyennant certaines conditions. Le procureur général voit dans cette lettre une preuve de son accusation.

Il insiste ensuite sur l'importance de la manifestation du 27 août 1898, présidée par M. de Ramel et qui était considérée par M. de Ramel lui-même comme le commencement des grandes manifestations. A la suite de cette réunion, M. de Ramel adressa un rapport au duc d'Orléans, exprimant la nécessité de s'assurer le concours de M. Déroulède, et conseilla à la Jeunesse royaliste d'envahir la Ligue des Patriotes.

Le procureur général passe ensuite à la manifestation du 2 octobre 1898 à la salle Wagram, qui fut provoquée par les nationalistes, et il montre les royalistes descendant les Champs-Elysées aux cris de : « Vive le duc d'Orléans! C'est Gamelle qu'il nous faut! » et se rendant au Cercle militaire.

En passant, M. Bernard fait un vif éloge de l'armée et proteste contre la prétention des accusés d'être les seuls à aimer l'armée. Continuant l'examen des manifestations dans la rue, il insiste sur ce point que le duc d'Orléans était toujours averti au moins un jour avant les manifestations, et était prié de se rapprocher et de se tenir prêt.

Le procureur général insiste longuement sur les manifestations du 23 octobre, jour de la rentrée des Chambres et sur la démission subite du général Chanoine, lequel n'avait même pas averti le président du conseil. Il rappelle ensuite les appréciations de M. Thiébaud sur cette manifestation, disant qu'elle avait pour but d'opérer une pression sur les pouvoirs publics et ajoutant qu'il y avait eu, ce jour-là, un moment psychologique, et que si le ministère Brisson n'avait pas démissionné, personne ne pouvait dire ce qui serait arrivé.

M. Bernard s'efforce alors de prouver entre les ligues la connivence qui constitue le complot. Il parle de la manifestation du Cherche-Midi, où se trouvait M. de Ramel. C'est ce jour-là, dit-il, que s'est créée la confédération des ligues.

Le Procureur passe alors aux actes de Guérin. Il lui reproche les articles dans lesquels il déclarait la patrie en danger, ainsi que son voyage à Bruxelles. Puis il insiste sur ce qu'il appelle le point culminant de l'affaire, c'est-à-dire sur les faits, les démarches, les envois de dépêches qui ont précédé la journée du 23 février. Pour lui le complot ne fait pas de doute; on le prend là sur le vif.

VIF INCIDENT

Le procureur ayant dit que M. Guérin avait touché de l'argent, celui-ci s'écrie : Je n'ai rien emprunté, c'est faux! M. Bernard, sans s'arrêter à cette interruption, apostrophe les royalistes. On cache son drapeau véritable, dit-il, on arbore le drapeau constitutionnel.

De vives protestations s'élèvent MM. de Lamarzelle et de Carne font claquer leurs pupitres en criant : Pas de politique ici!

M. Bernard continue : Je voudrais voir faire une manifestation dans notre grand Paris, drapeau déployé au nom du roi, et vous verriez, vous savez bien, que vous n'obtiendriez pas ainsi les suffrages des électeurs. De nouvelles et violentes protestations s'élèvent. MM. Godefroy, de Fréchencourt apostrophent énergiquement le procureur, qui se démène et crie : Vous ne m'empêcherez pas, en criant, de faire mon devoir.

Les accusés s'écrient : Vous n'avez pas le droit de nous insulter.

Le calme se rétablit peu à peu et le procureur général poursuit son réquisitoire. Il parle de l'attentat de Nouilly, des dépêches échangées entre M. Buffet et le duc d'Orléans, des listes de fonctionnaires saisies chez M. de Lor Saluces. Pour moi, ajoute-t-il, tout cet ensemble d'indices est probant, ou les choses n'ont plus de sens.

Le procureur demande à se reposer un instant. On lui fait observer qu'il est sept heures et il consent alors au renvoi à demain. M. le président lève l'audience.

Le baron Legoux chez le Prince Victor

Paris, 26 décembre. — *L'Agence Nationale* publie la note suivante :

« M. le baron Legoux, président des comités plébiscitaires, a quitté Paris ce matin à huit heures se rendant à Bruxelles auprès du prince Victor. M. le baron Legoux ne sera de retour *qu'à la fin de la semaine après avoir pris les instructions* du Prince sur l'attitude que doit tenir le parti bonapartiste en présence des événements actuels et de ceux qui sont prévus ou à prévoir. »

Mort du général Guioth

Paris, 26 décembre. — Le général de division Guioth, administrateur de Chantilly, est mort ce matin d'une congestion pulmonaire. Né en 1834, à Montmédy, le général Guioth avait appartenu au corps d'état-major, puis à l'arme de l'artillerie.

Capitaine en 1858, chef d'escadron au lendemain de la campagne de 1870, il avait servi comme aide de camp du duc d'Aumale. Divisionnaire en 1893, il avait commandé la 24e division d'infanterie à Périgueux, puis, en 1896, le 4e corps d'armée à Limoges. Il était grand-officier de la Légion d'honneur et en retraite depuis moins d'un an.

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve
AGENCES :
Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Poca.
Douai, 11, rue Leon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.
La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes
OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant
OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces
Opérations de Banque et d'Escompte
Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.
AU COURTAGE DE 1 0/00
et au cours moyen de la journée.
Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.
Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.
Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 54890

BULLETINS FINANCIERS

du mardi 26 décembre 1899

PARIS. 26 décembre.

Les bourses de vendredi et de samedi ont raffermi le marché et lui ont rendu un peu de mouvement et d'élasticité; les grandes valeurs ont regagné quelque chose sur leurs de la semaine dernière, les plus bas qui eussent été cotés depuis le début de décembre.

La Bourse d'aujourd'hui ne fait que confirmer la reprise sans la développer outre mesure ; les dispositions sont meilleures, la cote moins indécise. Les variations à noter ont d'ailleurs peu d'étendue et l'on peut constater au tableau que les différences de la journée n'ont qu'une médiocre importance.

BRUXELLES. 26 décembre.

Terme. — Le marché du terme est indécis et les cours sont sans grande signification. L'Extérieure s'inscrit à 405 1/16 la Saragosse de 258 à 255,50, le Nord d'Espagne de 185 à 187, le Brésilien 58 1/4, Turc D 25,60, lot Turc 425,50. Hausse du Rio-Tinto à 1088 et 1086, Métropolitain de 445 à 440,50, lot du Congo de 82,50 à 82.

Comptant. — On est stationnaire un peu en tout. 3 0/0 mieux à 96,60. Banques fermes : la Banque nationale se traite à 2800, la Capital Nationale financière à 460 et la dividende 265, la Caisse de Reports 872,50. Dividende outre mer 226. Part de réserve mieux à 2440. Crédit général de Belgique 150. Hausse de l'ordinaire Ch. du Congo à 2150 et de la part de fondateur à 7400.

Rien à signaler en tramways si ce n'est de bons ordres d'achat en jouissance Union à 57,50. Titres Sidérurgiques plutôt offerts faibles, exception étant faite pour les Acieries et Tôleries d'Anvers Cockerill 2380 ; les gros titres houillers sont recherchés ; Produits du Flénu 4990. Zincs peu modifiés. Ordinaire Haut-Congo 2085. Hausse de la Diéléprovenne à 4465.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN
LILLE, 24bis, r. Esquermoise; ROUBAIX, 14, rue St Georges; TOURCOING, 8, boulevard Gambetta; ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque; VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry; ARRAS, 46, rue des Capucins; DOUAI, 50, rue de Bellain; PARIS, 14, rue de la Victoire; AMIENS, 17, rue Porion; SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie; ROUEN, 63, r. Jeanne-d'Arc; HAVRE, boulevard de Strasbourg; TOURNAI, 30, place du Parc; PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin; GAND, 13, rue de Brabant; BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.
Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*
Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.
ORDRES DE BOURSE
Les opérations se traitent, *titres contre argent, argen contre titres.*
Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.
La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

A LA LAITERIE DE NORMANDIE
les ménagères trouveront du bon beurre de conserve excellent pour la cuisine, et malgré la cherté de la marchandise, en ce moment, à un prix tout à fait avantageux.
Dépôt principal : 101, rue Sébastopol, Roubaix. 60710

3E ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

(DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

Une nouvelle invraisemblable à propos de la Haute-Cour. — M. Loubet et les six accusés mis hors cause.

Paris, 26 décembre. — Les dreyfusards qui, on le sait, ne reculent devant aucune manœuvre pour amener le Sénat à se montrer de la dernière sévérité à l'égard des accusés du prétendu complot, se sont émus en voyant le procureur général abandonner l'accusation à l'égard de six inculpés.

Aussitôt, ils ont fait courir le bruit invraisemblable que M. Loubet, très affecté, avait manifesté l'intention de donner sa démission. Inutile de dire que ce bruit n'a pas été confirmé, mais les dreyfusards continuent à l'exploiter pour surexciter le Sénat et l'amener à commettre de nouvelles infamies.

Une lettre de M. Déroulède à ses défenseurs

Paris, 26 décembre. — M. Déroulède adresse la lettre suivante à ses deux défenseurs, M. Falateuf et Me Reuillier :

« Prison de la Santé.

» Chers défenseurs et très chers amis,

» Si vous avez pour moi l'affection que j'ai pour vous et en moi la confiance que j'ai en vous, vous céderez à mon instante prière; vous garderez le silence devant la Haute-Cour.

» L'accord sinistre de ces hommes politiques, qui se sont nommés eux-mêmes magistrats, avec ce magistrat qui s'est nommé accusateur politique, m'avait fait depuis longtemps douter de l'utilité de toute plaidoirie.

» Aujourd'hui, je ne doute plus, je suis sûr. Ce n'est même pas en effet, l'attentat de Reuilly déjà jugé, ce ne sont pas les trois à quatre prétendus complots des différentes ligues, ce sont, paraît-il, les insolents défis des nationalistes (sic) qui ont décidé la convocation de la Haute-Cour.

» Ainsi tant d'arrestations, de si longs emprisonnements, la moitié de la France bouleversée de perquisitions, les affaires intérieures et extérieures troublées et suspendues, tout cela n'avait pour but, de l'aveu même du premier ministre de M. Loubet, que d'arriver à faire châtier par le Sénat les nationalistes assez audacieux pour ne pas acclamer les internationalistes qui nous gouvernent.

» Quelle mascarade, quel stratagème d'iniquité, quel arbitraire, et quelle oppression ! Non, chers amis, vous ne pouvez, vous ne devez pas me défendre devant des juges, qui n'étaient déjà pas des juges, dans un procès qui n'est plus du tout un procès. Merci pour tout ce que vous vouliez dire l'un et l'autre, et que vous auriez tous deux si bien dit, et pardon aussi d'avoir exposé des hommes comme vous aux procédés extrajudiciaires d'un tribunal comme celui-là. Votre client et ami, PAUL DÉROULÈDE. »

Promotions dans la Légion d'honneur

Paris, 26 décembre. — Sont promus officiers dans la Légion d'honneur, pour expéditions coloniales : MM. Schmitz, lieutenant-colonel d'infanterie, Houdaille, capitaine, à la disposition du ministre des colonies.

Sont promus officiers dans la Légion d'honneur, les officiers de votre région, dont les noms suivent : Gendarmerie : Colonel Lancelot, 1re région ; Artillerie : Lieutenant-colonel Doulzagnet, du 13e.

L'éventualité d'un nouvel emprunt du gouvernement

Paris, 26 décembre. — La note officieuse suivante est communiquée aux journaux :

« Les bruits qui courent sur l'éventualité d'un emprunt à contracter par le gouvernement sont dénués de fondement. Quiconque a suivi la politique financière du cabinet, quiconque a vu les déclarations très nettes apportées par le